



# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Date de la convocation :  
**6 mai 2026**

Membres	19
<b>Présents</b>	<b>16</b>
Pouvoirs	3
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-six, le **douze mai à dix neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

**Date de la convocation** : 6 mai 2026

**Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Patrick MARTINEZ.

**Membre excusé :** /

**Membre excusé ayant donné pouvoir** : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT a donné pouvoir à Madame Françoise ROUX.

**Membre absent :** /

**Secrétaire de séance** : Guillaume DELANOUE

**DCM : 2026-06-036**

9.1 – Autre domaine de compétence

**Reprise de l'ancien tracteur communal – Acceptation de l'offre du concessionnaire**

Dans le cadre du renouvellement du matériel communal, la commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau tracteur CASE. À cette occasion, le concessionnaire a formulé une offre de reprise de l'ancien tracteur communal.

Le concessionnaire propose de reprendre l'ancien tracteur pour un montant de 24 000 €. Cette reprise permet de réduire le coût net d'acquisition du nouveau matériel et constitue une opération financièrement avantageuse pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de reprise de l'ancien tracteur communal proposée par le concessionnaire CASE pour un montant de **24 000 €** ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUE**

Le Maire,  
**Gilles THIBAUT**

Transmis en Préfecture le	<b>13/05/2026</b>
Reçu en Préfecture le	<b>13/05/2026</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-2026052-2026-06-036-DE</b>	
Publication électronique le	<b>13/05/2026</b>

